

« Evaluer la plus value apportée par le PRE dans une approche communale », quelques pistes de réflexion :

L'équipe de la ville du Lamentin a présenté sa démarche de réussite éducative, les « partis pris », les méthodes de travail...

La ville prévoit d'engager une évaluation qui permettra d'interroger de mesurer l'apport du dispositif et de dégager des perspectives pour l'avenir : les publics ciblés, la nature des prises en charge.

*Cependant la ville a souhaité inscrire ce travail dans une approche d'ensemble sur la commune : **en quoi la Réussite Educative peut faire levier pour mettre en place une politique d'accompagnement des enfants en difficulté à l'échelle de la commune ?***

A partir de la présentation du projet du Lamentin, il est possible de dégager quelques pistes de réflexion qui pourront contribuer à cet objectif :

Au préalable :

- Il faut se garder de formuler des jugements de valeur à priori, par exemple sur l'appréciation du nombre de bénéficiaires, sur la qualité des prises en charge...Les jugements de valeurs doivent être construits à posteriori dans le cadre de la mise en débat après l'analyse des bilans et présentation des argumentaires (exposé des partis pris...).
- L'appréciation du dispositif ne se conçoit que dans une vision dynamique : l'histoire du dispositif, les différentes étapes, les hypothèses d'évolution...

Quelle plus value de la réussite éducative ?

Pour les publics bénéficiaires :

- le public repéré ayant fait l'objet **d'une orientation** dans le cadre du PRE, cette orientation ne conduit pas systématiquement à une prise en charge dans le cadre du droit commun.
- les enfants ayant fait l'objet **d'une prise en charge** : proposition d'un parcours.

Il apparaît que la nature des prises en charge est différente selon les situations des enfants. L'évaluation peut permettre d'identifier **les différents types de prise en charge** correspondant **aux différentes situations** rencontrées : par nature d'intervention ...

Document de travail Atelier de Qualification –PRE Ville caraïbe 2010 intervenant
Frédéric TRECA- Présentations d'expériences GIP-DSU du Lamentin

Il s'agit aussi d'identifier collectivement les publics prioritaires, ou les situations pour lesquelles une intervention spécifique est nécessaire dans le cadre de la réussite éducative d'une part et mieux orienter les enfants sur les dispositifs existants.

Il est apparu que cette reprise pouvait s'avérer difficile si le droit commun n'est pas en capacité de prendre le relai.

La question se posera alors des conditions du maintien dans la Réussite Educative.

L'interrogation des partis pris...

La ville a fait le choix de la qualité des prises en charge. Le niveau de qualité sera sûrement une question à débattre entre les équipes techniques et les instances décisionnelles. Elle ne peut d'être du seul ressort de l'équipe technique.

Quels moyens consacrons nous à quelles « situations » ?

L'évaluation devra permettre dans un premier temps :

- d'analyser les moyens mis en œuvre (performance)
- d'identifier les différents « types » de prise en charge
- d'évaluer les apports pour les publics en fonction
- de mettre en débat les choix et le cas échéant de les faire évoluer

Pour une meilleure mobilisation du droit commun :

Le PRE a permis de d'identifier des interventions nécessaires dans le cadre du droit commun des différentes institutions, cependant plusieurs questions se posent auxquelles l'évaluation pourra apporter des réponses :

- Quelles **connaissance mutuelle des interventions droit commun** existantes sur le territoire : capacité, conditions de mobilisation ?
- La réussite éducative aura t elle permis une mobilisation **de nouvelles interventions du droit commun**, voire la modification des modalités d'intervention ?

Pour le pilotage interinstitutionnel :

L'évaluation devra permettre d'interroger en quoi ce pilotage institutionnel a permis :

- d'apprécier collectivement les besoins en accompagnement sur l'ensemble de la commune
 - repérage des données chiffrées et qualitatives nécessaires
 - analyse commune
 - possibilité d'élaborer des tableaux de bord commun,
- d'envisager la généralisation des méthodes de travail sur le territoire communal et une utilisation coordonnée des dispositifs de manière à limiter « l'effet territoires PRE »

Pour les méthodes de travail collectif :

Le dispositif PRE a permis de mettre en place **des méthodes de travail collectif** entre les différents partenaires institutionnels mais aussi avec les opérateurs, lesquelles doivent préservées voir étendues ? Concernant :

- La connaissance mutuelle
- Les espaces de confiance, de collaboration...
- Les méthodes et outils communs de repérage et de suivi
- La meilleure compréhension des situations des enfants (regard croisé)
- L'innovation

Le pilotage technique de l'accompagnement :

La mise en place d'une équipe technique chargée de l'orientation de l'animation de l'accompagnement doit permettre de dégager des enseignements sur les méthodes et les moyens nécessaires à ce type de démarches.

L'évaluation pourra permettre d'apprécier

- la nature des interventions des fonctions d'animation et d'accompagnement spécifiques
- la correspondance avec des métiers existants (avec ou sans adaptation) ou le profil de nouveaux ?
- la qualification et l'accompagnement nécessaire (supervision)

L'ensemble de ces questions peuvent contribuer à identifier la plus value du PRE sur le territoire et en quoi il a fait « levier » et peut avoir un effet d'entraînement pour mettre en place un projet d'accompagnement éducatif et social de l'ensemble des enfants de la commune.